

Famille
Bertramo
de
Villanova Solaro
Supplément N. 47, p. 183

Le nom Bertram, Bertrand, Beltrame, d'origine germanique, probablement franke, est assez fréquent, et sans d'ailleurs, à l'origine, plutôt un prénom qu'un nom de famille. Aussi est-il inutile de vouloir établir des liens de parenté entre les différents qui l'ont porté.

Dans la région vaudoise, il y a eu des Bertrand à Pinache, dans le Queyras, le Briançonnais, l'Embrunais, la Provence.

Un Antoine Bertrand, de Valperga en Piémont, s'est réfugié à Genève au 16^e S. pour raisons de conscience.

La famille qui nous intéresse est originaire de Villanova Solaro. Ce gros bourg de la plaine, à 267 m. d'altitude, est placé à quelque distance de la rive droite de la Varaita, entre Puffia au S. E., Murello au N. E., Moretta au N. O. et Torre S. Giorgio à l'O.

Il doit son nom à la puissante famille Solaro, chassée d'Assti lors des luttes entre Guelfes et Gibelins et à laquelle la maison de Savoie infléoda Villanova, Moretta, Caraglio et d'autres fiefs de la région.

Les Solaro embrassèrent la Réforme avec ardeur et renoncèrent à leurs possessions et à leur titre de noblesse, se retirant aux Vallées, plutôt que d'obéir aux ordres injustes d'Emmanuel Philibert, qui les dépouilla de leurs fiefs et les donna à d'autres.

Un tel exemple de persévérance et d'abnégation ne pouvait qu'avoir une puissante sur leurs vassaux, qui embrassèrent en grand nombre l'évangile. Ce fut surtout le cas à Caraglio ^{résidence préférée des Solaro} ^{capelle représente les réformés, J. Villafalletto, en 1671 Michel Peron.} ^{1555, d'Andoin} ^{Salapies, résidant à Salapies.} ^{était alors dirigé par le pasteur.} Aussi les ennemis de la liberté de conscience s'acharnèrent-ils contre cette église, nombreuse et fidèle, jusqu'à ce qu'ils l'eurent entièrement dissipée avec une violence inouïe en 1567. Villafalletto Les sergents se retirèrent alors dans leur château de Villanova. Ce bourg avait été, comme une grande partie du Piémont, sous la domination française de 1536 à 1559, et c'est alors que la Réforme avait pu y faire des progrès rapides. Des évangéliques n'y furent cependant jamais assez nombreux pour constituer une église; aussi la lettre de Busca n'en parle-t-elle pas.

Le 30 novembre 1570, le duc cita à comparaître devant lui à Turin, comme hérétiques, deux frères Solaro, leur belle-mère, et leur beau-père Bersore, fils du persécuteur de 1535, tous retirés à Villanova.

Le décret, affiché dans le bourg, ne nomme cependant aucun de ses habitants réformés. Peut-être, ils étaient-ils ignorés, ou bien avaient-ils déjà cherché un refuge aux Vallées, ce qui dut être le cas pour les Bertramo.

Ce fut en 1571 que les généreux frères Solaro s'y retirèrent. L'aîné, Carlo, retourna plus tard habiter le château de Villanova, où il mourut en 1578, laissant un fils.

Puis Villanova disparaît de l'histoire de la Réforme en Piémont.

Les données de l'époque sont assez rares jusqu'en 1610. Aussi n'est-il pas possible de fixer le moment où les réformés de Villanova vinrent se fixer aux vallées. Les Cuchio sont signalés à la Pérouse en 1610.

Les Bertramo et les Prochietto y sont probablement venus ensemble, vu la parenté étroite qui les unissait, à moins que ceux-ci aient attiré ceux-là.

Christophe, mort avant 1610, et sa femme Catherine, morte avant 1613, et dont j'ignore le nom de famille, sont la génération la plus reculée que j'ai pu trouver. Ils ont connu les années héroïques et tragi-ques du petit groupe évangélique de Villanova et de leurs nobles sei-gneurs, et c'est peut-être eux qui ont quitté leur cher pays natal pour pouvoir jouir de la liberté de conscience. Catherine eut, d'un autre mariage, avec Gaspard Prochet, aussi de Villanova, un fils, Michel, que l'on trouve à St Jean avec son père usubin, au moins dès 1540, et une fille, Beonetta, qui, en 1620, se maria avec le traipier Procholis, aux environs de St Jean. Ils laisserent deux filles et un fils. Marguerite avait épousé Jean Bosio, de Murello, avec qui elle avait vécu à Villanova jusqu'à la mort de son mari. Restée veuve, elle avait rejoint son père. Du moins elle était à St Jean lorsque, le 4 mai 1643, étant empêchée « in soi domestici negotij » de se rendre à Villanova, elle nommait son père son procureur « per trasferirsi a Villanova Solara per esiger da maria Bertramo sua sorella, vedova di Antonio Studero di Villanova, 300 fiorini dovuti per la sua quarta parte dell'credita della loro madre, fu Caterina, moglie del fu m^r Christophoro, et anche esigere dalli heredi del fu Matteo Bosio, padre del fu Giovanni suo marito, fior. 200, ossia scudi 25 da fiorini 8, dovuti per l'augmento obnuptiale fatto da d^e Matteo, rog. al S^y Donato Calasbre di Carnafigi, il 12 luglio 1579, et ancora dagli heredi del fu Stefano Duca, di Villanova, indebiti de- scendenti d'un prato a Via Moneta, di detta fu Caterina sua madre. » Si elle reste fidèle à l'évangile, elle semble n'avoir pas réussi à élever dans sa foi son fils, puisque, le 12 octobre 1618, elle était à son fils Charles, de Villanova, ses droits sur un champ d'une journée et demie, situé au Carrerolio de Bussis, près de la Varayta et mentionné dans sa constitution de dot. La fille Françoise est mentionnée plus loin.

C'est ce que je sais de ces deux sœurs. Il doit y en avoir eu une troi- sième, puisque l'héritage maternel fut partagé en quatre.

Le père doit avoir été plus jeune que Marguerite. En effet Giovanni Antonio, souvent appelé Antonio Haut court, ne s'est proba- blement marié qu'en 1586 ou 1584. Est-ce lui cet Antonio qui était syndic de Louserne en 1545? Le 3 février il allait trouver Casvecaro pour faire lever la réponse de S. A. que S. M. Casvecaro fit connaître. La première mention que j'en ai est de 1594. Mais son fils aîné, né en 1584, est dit de Louserne. C'est donc au moins depuis l'an- née précédente qu'il vint s'y fixer et y épouser Catherine Petta, fille de Michel, de Pignerol, réfugié à Louserne (2).

(1) Il est appelé une fois Chiapredo, mais son fils l'appelle Christophoro dans son testament.

(2) Cf Supplément N. 48, p. 222

En 1594, durant l'occupation de Briqueras par les Français, il y fut détenu, sans doute, selon le système alors en vigueur, de retenir des personnages comme otages, pour obtenir le paiement des sommes imposées à leur commune. Le fait est qu'en 1594 la commune de Luserne dut rembourser les 16 écus d'or « per le spese fatte da G. Antonio Bertramo di Villanova, il 28 agosto 1594, a Bricherasio nella sua detensione. »

De Luserne, j'ignore quand et pour quelles raisons, Antoine passa à Molines, en Queyras. Peut-être est-ce à cause du mariage que son fils aîné contracta, en 1607, avec une catholique de Luserne, et qui eut comme conséquence l'abjuration du mari.

Quoi qu'il en soit, renonçant à vivre dans le bourg de Luserne, le 9 juillet 1610, « il nobile M^{re} Antonio Bertramo di Villanova, residente a Molines, compra da P. Mussetto un prato a S. Giovanni, alla ruata de Giorcini, una casa e dipendenza ivi, per fiorini 2200. »

Le nom de Giorsin est encore donné à une maison isolée, que la voie ferrée longe en la séparant des hameaux du Fond de S^t Jean. C'est près de là que s'établit aussi son demi-frère, Michel Prochet, et que sa descendance a continué à habiter.

Tout en résidant à Molines, Antoine semble avoir fait de fréquentes échappées à S^t Jean, puisque, le 11 octobre, par devant Bertramo dino de Conte, notaire de Villastellone et podesta de Luserne et sa vallée, il émancipe son enfant prodigue.

« M^{re} Giuseppe di M^{re} Antonio Bertramo è maridato con Bernardina di Giacomo Buscarotto, di Luserna, da tre anni, e ha figli ed è mercante, d'anni 25, ed in età di maneggiare senza autorità paterna né materna, oltre che M^{re} G. Antonio suo padre habita a Molines, nel Delfinato, ed ha carigo di moglie e figli e del quale ha avuto aiuto ed è stato messo inanti alla mercantia, volendo piantar bottega in Luserna della professione solita in ornare cappelli ecc. » e non può far senza strafigar liberamente e a suo risgno. Pertanto suo padre lo emancipa e gli dà tutto ciò che è stato finora da lui guadagnato, e anche la sua parte dell'eredità paterna, che è di fior. 4274, di 1859 già spesi a comprar merci, 500 ricevuti da Buscarotto a conto delle doti, di 650 promessi da G. Antonio per l'augumento, riservando la sua parte delle doti materne. In caso di necessità egli promette di aiutar suo padre e mantenerlo. »

Le 21 mars, par devant le bailli de Briançon, il avait été nommé membre d'un conseil de tutelle d'Anna Martina, de Robi.

Il ne tarda pas à venir s'établir aux Giorsin. Il est déjà dit résidant à S^t Jean, alors que, le 5 novembre 1611, il achetait le pré de Musset aux Giorsini ou Piano di S. Germano. La maison est aussi dite alla Carre Sera. La région de ce nom,

aujourd'hui limitée au valon de la Ciarnouagna, 217
s'élevait alors, par dessus la colline de Broci, jusqu'au Gambre,
Le 26 novembre 1612, n. no. le m^r G. Antonio, vendait à son frère,
Michel Prochet, pour 506 fl., une maison et ses dépendances, alli
Georgini, appartenant à la propriété du vendeur.

En 1613, on le voit propriétaire au Pian del Carbone o Tarreto d'Agnelone
c'est à dire probablement entre les Curs et les Jonins, vers le Bric. Le 21 mai
il achète un pré appartenant à ses biens, alli Inversegni, delli Giocini.

Lors de la consegna, ou recensement, du 30 janvier 1614, le m^r Antonio Ber-
tramo, sardo, déclare que ce qu'il possède vaut 100 écus et qu'il a femme et
deux fils. Le 28 juin, il vendait à son fils Joseph et à sa femme et
dina un pré alle Dame delli Cyrali pour 3600 florins.

Le 29 novembre 1614, étant malade dans sa maison alli Giocini, il dicte
son testament, ayant comme témoin, entre autres, son neveu Pierre Borrois.
Il se déclare réformé, reconnaît les 300 écus de dot de sa femme Catherine, à
laquelle il laisse en usufruit. « la casa già in parte costrutta »

La fille Marie est la femme de Paul Bellion. Son fils aîné, m^r Joseph,
a déjà eu 400 écus. Le cadet, François, aura l'usufruit, de tout jusqu'à 25 ans,
et dans la division il aura 400 écus en plus. Il confie la tutelle de François
à sa mère Catherine, à Joseph Fetta, père de celle-ci, et à Michel Prochet, père
du testateur. Celui-ci mourut peu après, et en tous cas avant le 20 janvier 1615.

La veuve mourut entre 1619 et 1622.

La nièce Françoise, fille de sa sœur Marguerite mariée Posio, vint s'établir
chez son oncle Prochet, qui la soigna dans sa longue maladie, « senza che abbia
ricevuto nessun soccorso dalli altri suoi parenti. » Aussi, le 22 février 1622, lui
faisait-elle donation de tout son avoir, « non eccedente il valore di fl. 300. »

La succession Bertramo fut laborieuse. Des créanciers surgirent en 1614
se reportant à des actes, faits à Malines en 1604 etc. Un procès s'en suivit. La
tutelle de François ayant cessé en 1619, les deux frères donnèrent 900 fl. au
créancier, m^r B. Miolo, le 27 novembre 1621.

Joseph eut une carrière courte et une fin honteuse. En 1625 il était
sergent. Son abjuration facilita son avancement. A la consegna du 1^e
juin 1627 m^r Giuseppe Bertrami Villanova soldato di cavalaria della Cia
dell' Ill. mo Monsiu di Carde, ha anni 40, la moglie Bernardina 34, i figli Livio
Antonio 15, Giacomo 13, Francesco 12, Michele 10, Caterina 8, Emanuele 6, S. Paolo
Lista 3. En 1632 il était lieutenant et encore en 1635. Il était alors marié
à Catherine Maetta Veuve Denesio, qui lui survécut.

Joseph fut condamné comme faux monnoyeur, paraît-il, en 1635, et
même comme traître. « S'étant empoisonné, il creva devant qu'il fût à une lieue
de sa maison (1). »

Quatre de ses enfants, ainsi que sa femme, étaient probablement morts
de la peste. Jacques épousa en 1643 Marie Parise, dont il eut un fils, Michel,
catholique, qui vivait avec Portes en 1688.

Michel avait 19 ans lorsqu'il fut arrêté sous la même inculpation que
son père. Le marquis de Pianesse le sauva en l'enrôlant parmi ses gardes.
Des lors il fut un agent secret à son service, et d'autant plus dangereux
qu'il réussit à épouser la sœur de la femme du modérateur J. Léger.

En qualité de chirurgien, il s'établit d'abord à la Cour, puis au Villar,
où sa femme possédait de grands biens. En 1646, ils firent leur serment, dans
lequel il professe appartenir à la religion réformée. D'après son beau-
père, il était en réalité un agent secret de la Propagande. C'est lui qui
aurait provoqué l'incendie du couvent du Villar, le soulèvement de plusieurs
contre Léger et Tanavel, rédigé le Grand Barbe, parci de calomnies. A la suite de
plusieurs crimes, ayant été excommunié, il se retira auprès de Pianesse
en 1661 et abjura. Léger assure qu'il fut pris de langueur et de tremble-
ment dû à ses remords, et qu'on l'ensevelit au pied du gibet. Le Jésuite, auteur
de l'histoire véritable, dit qu'il mourut bon catholique, après une longue ma-
ladie et fut enterré dans l'église St Thomas, à Turin.

Il ne laissa pas d'enfant et sa veuve était déjà remariée en 1666 avec
J. Andréa. Dans son dernier testament, en 1680, elle nommait héritière l'église
du Villar.

(1) Léger II 75.

218

François fut bien différent de son père. Il avait 22 ans en 1619 et doit donc, être né en 1597, à Luserna.
Destiné aux études, il resta à la maison après la mort de son père, et y étoit encore en mars 1616.

Parti pour Genève, il en revint pour sa majorité. Le 12 août 1619, « M^r Francesco Beltramo alias Villanova, di Luserna, d'anni 22, in procinto di tornare domani a Geneva ove attende da un parento alle lettere, e attesa la liberazione oggi fatta in madonna Caterina, vedova di M^r Antonio Beltramo ed i sig. Tetta e Prochietto, della tutela, costituita sul procuratore M^r Giuseppe suo fratello. »

Joseph ne fut probablement pas plus fidèle en gérant les affaires de son père que dans le reste. Le fait est que, après la mort de leur mère on revoit François à St Jean où, le 7 juin 1622, il est dit que « M^r G. A. Beltramo per testamento aveva lasciato a suo figlio M^r Francesco scudi 700, nominandolo nel resto herede universale col fratello Giuseppe. Morso G. Antonio fosse esso Francesco andato alli studi in Francia, ove continuò sino a qualche mese fa che è venuto a casa per informarsi dell'heredità paterna, e veduto che i debiti superano il valore la repudia. Per l'heredità della madre, fu Caterina, ude le sue ragioni a suo fratello per 600 fiorini. » Il est dit sans doute déjà à St Jean lors de l'acte de novembre 1621, cité à la page précédente, et on l'y trouve encore à la fin de novembre 1622.

La renonciation aux biens de son père ne fut pas définitive, comme on verra.

Nous perdons ses traces pendant quelques années, durant lesquelles il alla exercer la médecine en Dauphiné, où il se maria.

« Rivolvendosi il Molto Magnifico M^r Francesco Beltramo medico, di S. Giovanni, di residenza nel Delfinato e nella villa di Pontaix, abbi contratto matrimonio colla Sig.^a Eugrenia, figlia delli fuorono Sig.ⁱ Giovanni e Giovanna de de Marcelli di detta villa, e nel contratto li sia stato costituito in dote lire 600 regie di Francia, col fratello, e lo strumento rog. al notaro Gerónimo Cerecia, di Pontaix il 7 gennaio 1629. Dopo il matrimonio fosse morto D. Giovanni padre di Eugrenia, la quale non s'acquistò alla dote costituita per esser l'heredità paterna, giunta la materna, in valor tale che le poteva spettar più di lire 1000 oltre le 600, e così pretendesse movere al l'egr. M^r Giovanni Marcellio, fratello di essa ed erede universale, il quale, per non litigare, le sborsò ancora altre l. 600, metà il 10 gennaio 1630 e metà il 15 marzo 1631. » Elle reçut en outre 25 brbis, 4 bagues, du linge neuf, un peu de cuivre et d'étain, ainsi que du fil de laine, de chanvre et de lin.

Les biens des pères Bertramo n'étaient pas encore divisés lors 219 de la mort de Joseph, le perché Francesco era assente dalla presente sua patria, domiciliato in Chresto, Trancia. »
Celle même année, il vendit à la commune de St Jean la maison qui lui échut.

L'Université de St Jean revendit, le 25 novembre 1644, les 5 journaux et demi d'alseno, parato e campo, pour 804 l., à M^r B. Lenolat, se réservant l'edifici, orto e giardino dietro li edificii, il tutto al Piano di S. Lennano, et un pre'a la costa fut compris dans la vente.

On retrouve François à St Jean dès le 11 décembre 1643. Un acte du 18 janvier 1644 dit que « ora colla famiglia ripatriato richiede i suoi nepoti m^r Giacomo e m^r G. Michele fu Giuseppe a par la divisione. Essi cedano allo bio ogni ragione mediante l. 200 » Il racheta de même, pour 100 l., les droits de m^r Michel et M^{re} Antoine Bellion, fils de feu sa sœur Marie.

François est encore médecin à St Jean le 9 mai 1645.
Par contre, c'est à la tour, « nella casa d'abitazione dei Sig^g giugali Bertrami, » que, le 16 janvier 1646, est dressé l'acte de reconnaissance de dot, que j'ai cité.

mais il ne sarda pas à se fixer au Villor, où il terminer sa carrière. On l'y trouve propriétaire, en novembre 1647, à la ville, contrada de dilleirani, près du notaire Bret, qui va devenir son gendre.

En mars 1649, il est dit « ora habitante nel villaro. »
En février 1650, le conseil de St Jean lui votait encore un paiement de 10 l., plus 6 autres per dinari de poveri.
On l'appelle l'All. ^{re} sig. Bertramo Dottore in Medicina.

J'ignore quelle part lui et son fils Charles prirent dans l'événement qui accompagna l'incendie du couvent, dont leur neveu et cousin fut l'instigateur.

Il en est de même de l'année sanglante 1655 et les troubles qui suivirent jusqu'à la fin de la guerre des bannis, en 1664.

La dernière mention que je connaisse de François est de 1669, alors qu'il versa la moitié de la dot à sa fille Marie Gabrielle, femme de Jean Peironel.

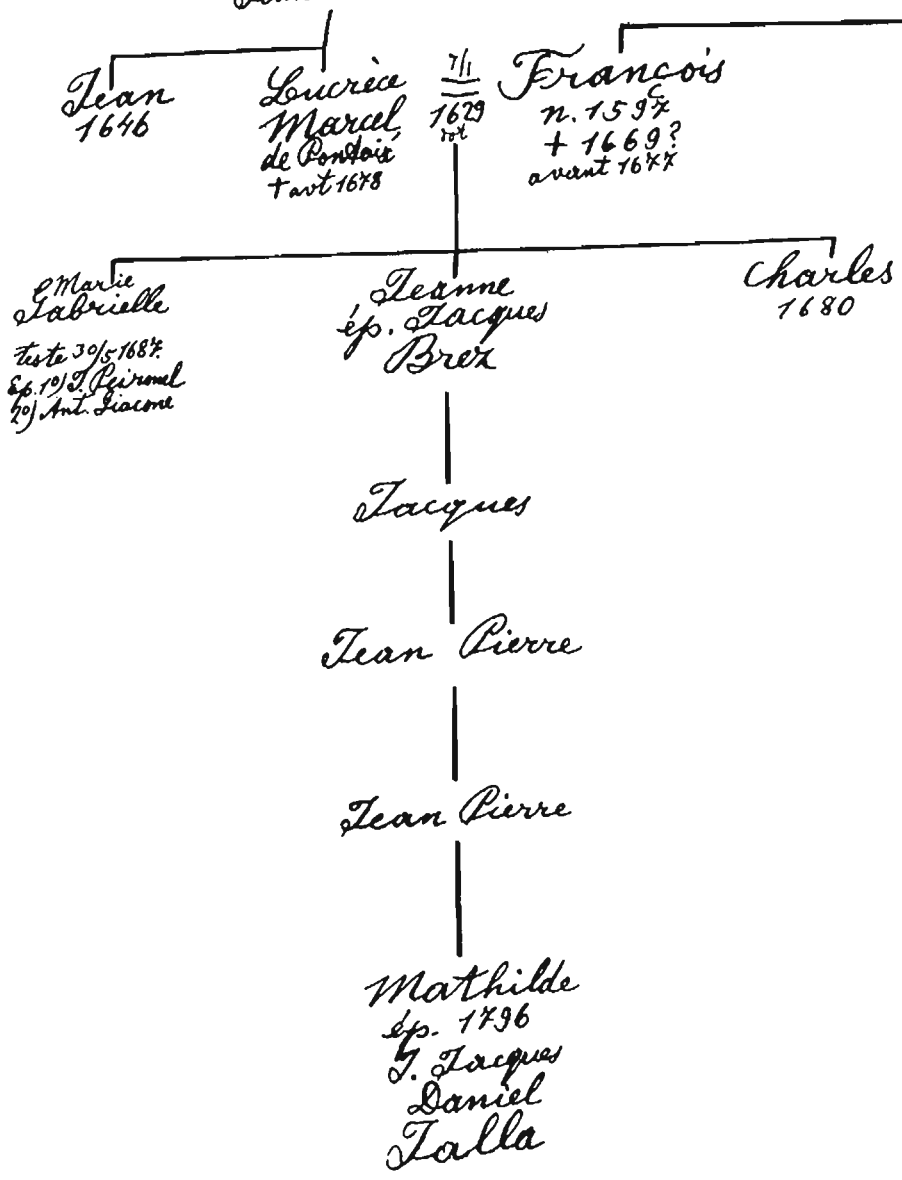
Il n'était déjà plus en 1677, alors que, le 8 juillet, alors qu'un acte d'achat de la commune du Villor était rédigé « nella casa di S. A. B. che aldre volte era dit. fu S^{re} Francesco Bertramo. »
Avait-elle été confisquée, ou seulement vendue par son gendre Bret pour payer les droits d'insinuation? comme il dut faire d'autres propriétés en 1681.

Un acte de 1684 dit que François et sa femme « sono morti entrambi già qualche anni fa. » Il était déjà plus en 1678.
En 1678 la famille n'était plus représentée que par Michel fu Jacques

peu Joseph, et par les enfants de François: M^r Charles, mad^e Gabrielle et Marie, celle-ci ayant donné procuracion à sa soeur, le 28 juiv, ils intentèrent un proces, pour raisons dotales, à la commune de St Jean à cause des mains et des biens qu'elle tenoit. Il leur fut fait droit, et la commune paya à Gabrielle 350 l., et 145 à Michel, le 5 fevrier 1680. Les deux soeurs avoient ainsi pu recevoir la moitié de leur dot. Pour le reste, elles durent procéder contre les Fan: sin et Chabriol Meille, du Villar, qui, ces derniers, avoient cédé leur part au Consistoire. Il s'agissoit de quatre piéces de terre aux courtils. Par une transaction, le 4 octobre 1684, Fantin paya 35 livres et le Consistoire 45.

Gabrielle étoit alors remariée à M^r Antonio Liacone, de Gioveno. Elle avoit eu de son premier mari, Lucrice, qui épousa son cousin Michel, établi aux Portes, et quatre autres enfants. Elle-même testa aux Portes le 30 mai 1687. Naturellement, ces familles étoient catho: liques, même Jeanne Marie, femme de Jean Charlin, du Villar, puisque le Vandois, qui n'avoient pas abjuré, étoient alors en exil.

Je ne sais rien autre de Charles Bertramo. Jeanne (Marie) épousa le notaire Jacques Bress, partagé avec lui la captivité et l'exil, et mourut « nell'ospedale di San Giacomo, Cantone di Basilea, nel principio de mesi di guerra in maggio 1687, in Svizzera. » C'est ce que nous apprend un acte rédigé au Villar en 1694.



Bertramo

221

